



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 20 MARS 2012.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

#### Présents

- M. Roland MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

#### Absents excusés

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN,
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne pouvoir à Mme Annick EHRET,
- M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 14 mars 2012.

#### Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2012**
- 2°) **Approbation du Compte Administratif 2011**
- 3°) **Affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012**
- 4°) **Approbation du Compte de Gestion 2011**
- 5°) **Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Forêt » 2011**
- 6°) **Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011**
- 7°) **Taux d'imposition 2012**
- 8°) **Subvention**
- 9°) **Vote du budget primitif 2012**
- 10°) **Ligne de trésorerie**
- 11°) **Chasse : agrément d'un garde-chasse**
- 12°) **Chasse : agréments de nouveaux associés**
- 13°) **Prêt de tonnelles**
- 14°) **Délégations extérieures**
- 15°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

M. le Maire propose que l'assemblée observe une minute de silence en hommage aux victimes des drames de Toulouse et de Montauban.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de M. le Maire d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les emplois d'été.

### 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2012

M. RISACHER, faisant suite à l'intervention de M. ALTER lors de la séance du 15 février 2012 concernant les pénalités de retard de réfection de voirie, souhaiterait connaître le montant des pénalités auxquelles la commune aurait pu prétendre. M. le Maire propose de fournir ces données chiffrées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme BISSLER, MM. PERRIN, GENSBITTEL et STOECKLIN).

Pour les deux points suivants M. le Maire cède la présidence de la séance à M. MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint et quitte la salle.

### 2°) Approbation du Compte Administratif 2011

M. MESSERLIN récapitule les montants des chapitres budgétaires des sections fonctionnement et investissement de l'année 2011. M. RISACHER remarque que des dépassements conséquents ont été réalisés à certains articles et pose la question de leurs justifications. M. STOECKLIN, président de la commission des finances, lui rappelle que tous les montants des articles des comptes administratifs, ainsi que leurs justifications, ont été examinés par la commission des finances et n'appellent pas de remarques particulières. Il rappelle que la commission a convenu qu'il serait souhaitable que la municipalité fournisse un effort sur la réduction des dépenses du chapitre 011- charges à caractère général.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal, dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	1 156 728,97		2 12 822,33	-	1 369 551,30
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	1 479 655,20	782 185,10	982 040,55	1 147 238,47	2 461 695,75	1 929 423,57
<b>TOTAUX</b>	<b>1 479 655,20</b>	<b>1 938 914,07</b>	<b>982 040,55</b>	<b>1 360 060,80</b>	<b>2 461 695,75</b>	<b>3 298 974,87</b>
Résultat de clôture	-	459 258,87	-	378 020,25	-	837 279,12
Restes à réaliser	475 000,00	97 000,00			475 000,00	97 000,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>- 475 000,00</b>	<b>556 258,87</b>	<b>-</b>	<b>378 020,25</b>	<b>- 475 000,00</b>	<b>934 279,12</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>81 258,87</b>		<b>378 020,25</b>		<b>459 279,12</b>

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.





considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 du budget annexe « forêt » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6°) Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 du budget annexe « Lotissement Stribich » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **7°) Taux d'imposition 2012**

M. le Maire, sur avis de la commission des finances, propose une augmentation de 2% de la fiscalité locale ce qui représenterait une augmentation des recettes fiscales d'environ 6 000,- € ((soit 3 000,- € par point d'augmentation).

M. KAYSER remarque que, d'une part, compte tenu des conditions économiques, la proposition de diminuer les dépenses au chapitre 011 charges à caractère général devrait permettre d'économiser ces 6 000,- € et que d'autre part la variation des bases d'imposition par rapport à l'année 2011 entraîne déjà une augmentation de 2,72% des recettes fiscales.

M. RISACHER souligne qu'une augmentation de 2% de la fiscalité locale ne rapporterait finalement à la commune que 6423 €. Il suggère de réduire plutôt certaines dépenses à l'avenir. Il se prononce donc également contre l'application d'une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2012.

Après délibérations, M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2012.



Le Conseil Municipal adopte, par neuf voix pour et cinq abstentions (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. MESSERLIN, PERRIN et JAEG), les taux d'imposition des taxes directes locales telles que mentionnées ci-dessous :

➤ Taxe d'habitation :	9,82 %	soit un produit de	159 870,00 €
➤ Taxe foncière (bâti) :	9,46 %	soit un produit de	116 453,00 €
➤ Taxe foncière (non bâti) :	56,08 %	soit un produit de	8 076,00 €
➤ CFE :	16,20 %	soit un produit de	33 777,00 €

Soit une recette fiscale de 318 176,00 €.

### **8°) Subvention**

M. le Maire présente la demande de subvention de fonctionnement déposée par le Groupement de Mineurs de Sentheim.

Bien que cette association n'organise plus de manifestation dans la commune, M. ALTER précise que des membres de ce groupement, malgré leur âge, participent activement à des manifestations organisées par d'autres associations du village.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au groupement des mineurs de Sentheim, une subvention de fonctionnement égale à celle versée à l'Union Nationale des Combattants (UNC), soit 132,- €.

### **9°) Vote du budget primitif 2012**

Tous les conseillers ayant été destinataires des propositions détaillées par article, M. le Maire rappelle, les montants par chapitre, pour la section de fonctionnement, et précise que les recettes et les dépenses de celle-ci s'équilibrent à 1 096 154,25 €. M. KAYSER signale une augmentation sensible à l'article 6411 – Personnel titulaire, M. le Maire lui fait remarquer que celle-ci, due à l'embauche de Mmes BRITSCHU et DE FARIA, est compensée par une diminution de l'article 6413 - Personnel non titulaire.

En ce qui concerne la section d'investissement équilibrée à 1 462 463,12 €, M. le Maire rappelle les principales dépenses prévues en 2012 :

- l'enfouissement de la ligne haute tension dont le début des travaux est prévu vers juin ;
- les travaux du bâtiment de la COOP ;
- les travaux de la corniche de l'église ;
- éventuellement le chemin du Rollenberg ;
- l'étude de l'entrée ouest.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par douze voix pour, une contre (M. GENSBITTEL) et une abstention (M. KAYSER), adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2012.

### **10°) Ligne de trésorerie**

M. le Maire rappelle qu'il reste un encourt de 250 000,-€ sur la ligne de trésorerie du lotissement, celui-ci sera probablement remboursé par les prochaines ventes. Néanmoins, les travaux énumérés au point précédent devront être payés avant l'encaissement des diverses subventions. Pour avoir la capacité de couverture nécessaire, M. le Maire propose d'utiliser une nouvelle ligne de trésorerie à compter du mois de juillet, d'un montant de 500 000,-€.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par douze voix pour et deux abstentions (MM. RISACHER et KAYSER), décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 500 000,-€ et autorise M. le Maire à signer tout acte y afférent.



### **11°) Chasse : agrément d'un garde-chasse**

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui signale la tenue de la Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC) le 19 mars 2012.

Suite à la démission de M. Richard JENN, garde-chasse du lot n°1, M. Régis Bidault, président de l'association de chasse de Bourbach-le-Bas et Sentheim, a proposé un nouveau candidat à ce poste : M. Michel BAMBENEK, né le 6 mars 1958 à Colmar, domicilié à Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasse n° BD 91479. M. BAMBENEK occupe déjà la fonction de garde-chasse pour le lot n°1 de la commune de Bourbach-le-Haut. Les pièces réglementaires ayant été présentées et le Conseil Municipal de Bourbach-le-Bas ayant émis un avis favorable à cette candidature, la CCCC propose que la commune de Sentheim fasse de même.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la candidature de M. Michel BAMBENEK en tant que garde-chasse sur les lots contigus des communes de Bourbach-le-Bas et Sentheim.

### **12°) Chasse : agrément de nouveaux associés**

M. Régis Bidault, président de l'association de chasse de Bourbach-le-Bas et Sentheim, a également présenté la candidature de trois nouveaux associés :

- Mme Daniela, Sara SCHÖNI-BRANTSCHEN, domiciliée à Rüti 216, 3415 HASLE b. BURGDORF Suisse, pour la place disponible suite à la réunion des lots contigus,
- M. Roland STREITT, domicilié à Poststrasse 14 3427 UTZENSTORF Suisse, en remplacement de M. Claude CHARMILLOT,
- M. Philippe VIAL, domicilié à rue de l'Église 27 1695 ESTAVAYER LE GIBLOUX Suisse, en remplacement de M. Éric BELLO.

La CCCC a étudié les pièces présentées et émet un avis favorable à l'agrément de Mme SCHÖNI-BRANTSCHEN en tant qu'associée. Elle émet, également, un avis favorable à l'agrément des deux autres candidats sous réserve de la présentation des lettres de démission de M. CHARMILLOT et M. BELLO.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte Mme SCHÖNI-BRANTSCHEN en tant qu'associée aux lots contigus Bourbach-le-Bas et Sentheim. Il autorise, également, M. le Maire à établir l'agrément pour MM. STREITT et VIAL dès que le courrier de démission de leur prédécesseur aura été présenté en mairie.

### **13°) Prêt de tonnelle**

M. le Maire signale qu'il a été interpellé par certains membres du personnel à propos du prêt ou de la location des petits chapiteaux ou tonnelles. Il convient d'en préciser les modalités. M. KAYSER propose que le personnel soit considéré comme un habitant de Sentheim.

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), décide que pour la location des chapiteaux ou tonnelles, le personnel de la Mairie sera considéré comme un habitant de Sentheim et acquittera le prix de la location (actuellement 20,-€/tonnelle)

### **14°) Délégations extérieures**

**Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach (CCVDS)**



M. RISACHER rend compte des dernières réunions ayant essentiellement pour objet le budget et le compte administratif. Il précise que la séance sur le compte administratif a été assez houleuse, de nombreux dépassements ayant été constatés notamment sur la téléphonie et le poste fêtes et cérémonies avec l'inauguration du P.E.R. de Dolleren. Ce dernier ne tient pas ses promesses : période d'exploitation avril à décembre résultat de -3 777,-€.

Par ailleurs, en ce qui concerne le Tour d'Alsace 2011, alors qu'aucune subvention n'avait été inscrite au budget, le Président a pris la décision d'engager une dépense de promotion de la Vallée à travers le vecteur du Tour d'Alsace pour un montant de 7 176,-€ ainsi que celle d'organiser la Grimpée Cyclotouriste (préambule au Tour, départ à Masevaux) pour un montant de 3 887,-€. M. RISACHER précise, qu'en tant que vice-président, il ignorait l'engagement de ces dépenses.

### **Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw-Sentheim-Guewenheim (SIALSG)**

M. KAYSER signale la réunion du comité de gestion qui a prévu des travaux ponctuels sur les parties du réseau, entre Sentheim et Guewenheim, qui sont en mauvais état.

### **SICTOM**

M. PERRIN rend compte de la réunion du 28 février dernier :

Une extension des consignes de tri a été validée par Éco-Emballages pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2013, elle permet l'élimination des pots, barquettes et film plastiques par le biais des containers de bouteille plastique. Le surcoût hors taxe de cette mesure est pris en compte par Éco-Emballages, le montant de la TVA (36 000,-€ pour la période susnommée) reste à la charge du SERTRID. Cette somme devrait être couverte par l'économie réalisée par la baisse de l'incinération due par ce tri supplémentaire.

Le bilan 2011 fait apparaître une baisse de 28% pour les ordures ménagères et une augmentation respective de 10, 21 et 43% pour le verre, le papier et les plastiques.

La déchetterie reprend gratuitement les pneus sous conditions (propres, secs, déjantés, non coupés...). Si ces dernières ne sont pas réunies, la reprise sera facturée 20,- € par pneu VL, 40,- € par pneu PL et 60,- € par pneu agraire.

Au budget primitif 2012, la section fonctionnement s'équilibre à 6 420 934,-€ et la section investissement à 863 413,-€.

### **15°) Divers & informations**

M. le Maire annonce que la demande au titre de la DETR 2012 pour les travaux de la COOP a été réceptionnée par la Sous-Préfecture. La COOP a, par ailleurs, estimé que le maintien de l'ouverture du magasin pendant les travaux entraînerait des frais de l'ordre de 16 000,-€

Les conventions dont il était question lors des deux dernières réunions ont été signées.

Il annonce également que le Plan Local d'Urbanisme sera applicable dès l'insertion de l'avis dans la presse régionale (DNA, L'Alsace).

M. RISACHER intervient à propos de l'alignement de la rue de la Roseraie, il a constaté une réfection du mur de la propriété qui fait l'angle avec la rue de Soppe le Haut. M. le Maire répond, qu'à l'origine ce propriétaire avait prévu d'abattre son mur le long de la rue de la Roseraie, mais qu'il n'était pas question de le contraindre à effectuer cette opération.

M. RISACHER interpelle M. MESSERLIN à propos de coupes d'arbres, dans la forêt jouxtant le parc à daims, M. LEHMANN lui ayant montré une lettre, à en-tête de la mairie, signée par le 1<sup>er</sup> adjoint l'autorisant à faire du bois de chauffage. Il souhaiterait savoir combien de bois, celui-ci a prélevé. M. MESSERLIN répond que le conseil municipal l'a autorisé, lors de la séance du 13 décembre 2011, à façonner 4 stères de bois. Suite à l'insistance de M. RISACHER, M. MESSERLIN indique être intervenu, auprès de M. LEHMANN, pour que la quantité accordée soit respectée.



M. ALTER distribue aux conseillers une copie du courrier (annexé ci-dessous) adressé à l'amicale des sapeurs-pompiers par M. le Maire. Il trouve cette réponse disproportionnée par rapport aux remarques formulées lors de l'assemblée générale de l'amicale. Il précise également que si l'amicale perçoit une subvention conséquente, les pompiers s'abstiennent de réclamer les vacations qui pourraient leur être versées par la commune. Ce qui représente un montant de 4 000,- à 6 000,- euros selon les années.

MAIRIE DE SENTHEIM



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Madame Tatiana DUTHILLEUL  
Présidente Amicale des Sapeurs-Pompiers  
3 rue des Cigognes  
68780 SENTHEIM

N<sup>o</sup>réf. : BH/JS

Objet : réponses aux interpellations de M. Thomas ROTH

Madame la Présidente,

Suite aux interpellations de M. Thomas ROTH à la fin de l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, je souhaiterais vous apporter les éléments de réponses suivants.

- Tonte du parc de l'AMOS

Le parc avait été tondue la semaine précédente et Mme Annick BRITSCHU était en train de tondre lorsque vos équipes ont commencé le montage des tonnelles. Elle a donc interrompu son travail.

- Le transport

Mon collègue, M. Serge JAEG, responsable des services techniques, s'était mis d'accord avec M. Marc ALTER, Chef de Corps, pour envoyer la camionnette avec un chauffeur, en l'occurrence Mme Annick BRITSCHU, étant entendu qu'elle ne participerait pas au chargement puisqu'elle venait d'être opérée.

De notre côté, nous nous permettons de vous signaler que le rangement du chapiteau n'a pas été fait dans les règles et que nous avons découvert du matériel à l'extérieur du garage.

**Je vous demanderais de faire part à M. Thomas ROTH de ces explications et de lui rappeler l'engagement de la commune auprès de votre association et de toutes les associations de notre village.**

Pour éviter ce genre d'incident, je vous propose de mettre par écrit les actions qui seront à mener par les services techniques. Cette convention devrait être établie assez rapidement de telle manière à être prête pour votre marche 2012.

Je reste à votre disposition pour préparer cette convention.

Avec nos remerciements pour votre dévouement, votre investissement, et votre compréhension, recevez nos meilleures salutations.

Le Maire,

Bernard HIRTH

M. le Maire répond que la municipalité a estimé devoir exercer son droit de réponse suite à des interventions lors de l'assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers. Il précise que personne



n'a remis en cause la subvention communale versée, ni l'engagement et la générosité des sapeurs-pompiers. Pour la municipalité, l'incident est clos.



**16°) Emplois d'été**

Compte tenu des demandes adressées à la mairie, M. le Maire propose de reconduire les emplois d'été aux conditions de l'année dernière, c'est-à-dire être Sentheimois, être majeur et détenteur du permis de conduire B.

Le Conseil Municipal, par treize voix pour et une contre (M. KAYSER), décide de reconduire les emplois d'été comme l'année précédente.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Senthheim de la séance du 20 mars 2012**

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2012
- 2°) Approbation du Compte Administratif 2011
- 3°) Affectation du résultat 2011 au budget primitif 2012
- 4°) Approbation du Compte de Gestion 2011
- 5°) Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Forêt » 2011
- 6°) Approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement Stribich » 2011
- 7°) Taux d'imposition 2012
- 8°) Subvention
- 9°) Vote du budget primitif 2012
- 10°) Ligne de trésorerie
- 11°) Chasse : agrément d'un garde-chasse
- 12°) Chasse : agréments de nouveaux associés
- 13°) Prêt de tonnelles
- 14°) Délégations extérieures
- 15°) Divers et informations
- 16°) Emplois d'été.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. PERRIN</b>	
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à Mme NAEGELEN</b>	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à Mme BISSLER</b>	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Mme EHRET</b>	
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		

